

NOTRE SANTÉ N'A PAS DE PRIX !

MOBILISONS-NOUS POUR OBTENIR UN FONDS CANTONAL « INTEMPÉRIES-CANICULE »

Que l'on travaille dans les secteurs du gros œuvre, du second œuvre, de la métallurgie du bâtiment, des échafaudages ou encore des parcs et jardins, notre travail sur les chantiers est particulièrement pénible et dangereux. Evoluant par tous les temps, nous sommes exposé-e-s aux intempéries, aux chutes de neige, aux périodes de grands froids ou encore à des vagues de chaleur et des épisodes caniculaires de plus en plus durs.

Face à une loi sur l'assurance-chômage en cas d'intempéries socialement injuste...

Aujourd'hui, il existe bien la possibilité d'obtenir des indemnités en cas d'intempéries, via l'assurance chômage. Mais cette solution est inefficace et socialement injuste. Nos collègues « temporaires » ne sont pas couverts par ce système et toutes nos heures supplémentaires sont ponctionnées avant de nous ouvrir un droit, si bien que nous supportons seuls les risques liés aux intempéries.

Face à l'échec des discussions et négociations entamées avec le patronat pour trouver des solutions sur le plan conventionnel ...

La question des intempéries est un thème récurrent sur les chantiers depuis des décennies maintenant. Avec le soutien de nos syndicats, nous avons entamé diverses discussions avec les associations patronales ces dernières années pour trouver une solution conventionnelle à ce problème majeur, malheureusement sans succès à ce jour.

Avec le soutien de nos syndicats, exigeons la création d'un fonds cantonal « intempéries-canicule » financé par l'Etat et les associations patronales qui devra enfin permettre de :

- Stopper l'activité en cas d'intempéries et de fortes chaleurs sans perte de revenu
- Assurer notre sécurité, nos vies et protéger notre santé

Dès aujourd'hui, signalons tous les abus dont nous sommes victimes, à nos syndicats, et aux autorités de contrôles compétentes !

Contacts syndicats :

SIT	022 818 03 00
Syna	022 304 86 00
Unia	0848 949 120

Adresses mail utiles :

Inspection paritaire des entreprises (IPE) :
secretariat@ipe-geneve.ch

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) :
reception.ocirt@etat.ge.ch

L'urgence climatique n'attend pas et notre santé, elle, n'a pas de prix !